

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Experts privés
- Avocats
- Experts de justice
- Experts d'assurances
- Juristes
- Gestionnaires sinistres
- Maîtres d'oeuvre
- Assureurs
- Entreprises de BTP
- Promoteurs
- Huissiers
- Pour les huissiers de justice, greffiers de tribunaux de commerce, commissaires-priseurs judiciaires et avocats aux conseils, la durée de la formation continue obligatoire est de vingt heures par an ou quarante heures sur deux années consécutives

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Maîtriser les mécanismes de l'assurance dommages ouvrage.

**PROGRAMME**

- Historique
 - Réforme Spinetta
 - Ordonnance de 2005
 - Arrêté de 2009
- A qui s'adresse-t-elle ?
 - Personnes soumises à l'obligation d'assurance
 - Bénéficiaire de la garantie
- A quoi ça sert ?
 - Nature du contrat
 - Fonctionnement
- Sanctions en cas de non souscription
 - Particuliers
 - Professionnels

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**

Répond à l'obligation de formation continue des experts judiciaires : **décret n°2004-1463
du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires**

